



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION #1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL: **TOTAL DACNIS VS 32, 46, 68 et 150**

NOMS CHIMIQUES ET SYNONYMES: MÉLANGE

NOM ET ADRESSE DU FABRICANT: TOTAL LUBRIFIANTS CANADA .INC
220 LAFLEUR
Lasalle, Québec
H8R 4C9
Tél.: (514) 595-7579 ou 1-800-463-3955

URGENCE 24 HEURES: Appelez CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou 703-527-3887

APPLICATION ET UTILISATION: LUBRIFIANT POUR COMPRESSEURS D'AIR ROTATIFS

CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE - SIMDUT -

Ces produits ne sont pas contrôlés par le SIMDUT.

SECTION #2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM	%	No CAS
---	--	---

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LA CLASSIFICATION

- Ne contient pas d'ingrédients considérés dangereux selon la loi canadienne (SIMDUT --- LOI C70) ou américaine (CFR 1910.1200).
- LISTE CANADIENNE DES SUBSTANCES DOMESTIQUE (DSL): Les composantes sont toutes présentes.

Ne contient pas de composantes ayant été déterminées comme étant cancérigènes ou soupçonnées comme étant cancérigènes. Les composantes n'apparaissent pas sur les listes américaines de l'OSHA, de l'IARC ou du NTP. Ce produit n'a pas d'effet tératogène ou mutagène connus.

SECTION #3 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE À 25°C	Liquide
POINT D'ÉBULLITION:	> 250°C
POINT D'ÉCOULEMENT:	< -20°C
DENSITÉ (g/cm ³ à 15°C):	0,88 à 0,91
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1) (mg/m ³):	Négligeable
TENSION DE VAPEUR (mm Hg):	Négligeable
pH:	Sans Objet
VISCOSITÉ (cSt à 100°C):	5 à 18
% VOLATILE PAR VOLUME:	Négligeable
TAUX D'ÉVAPORATION (éther éthylique =1):	< 1
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Négligeable
APPARENCE ET ODEUR:	Jaunâtre à ambré avec odeur caractéristique

SECTION #4 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ:	Stable
CONDITIONS À ÉVITER:	Éviter la chaleur excessive ainsi que la formation de vapeurs ou de brouillard.
PRODUITS À ÉVITER:	Oxydants puissants, acides et bases fortes.
SOUS-PRODUITS NOCIFS DE LA DÉCOMPOSITION:	Monoxyde de carbone et produits normaux de combustion.
DANGER DE POLYMÉRISATION:	Nul.

SECTION #5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (COC):	> 215°C
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% PAR VOLUME):	Inférieure: Non disponible Supérieure: Non disponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C):	Non disponible
MOYENS D'EXTINCTION:	Mousse, Poudre sèche, CO ₂
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:	Produits normaux de combustion, CO, CO ₂
MÉTHODES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	Ne pas pénétrer sur les lieux d'un incendie dans un espace clos sans vêtements protecteurs appropriés et sans appareil respiratoire autonome. Se servir d'eau pour refroidir les contenants exposés aux flammes.

SECTION #6 **INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

ESPÈCES	DL ₅₀ ORALE	DL ₅₀ CUTANÉE	CL ₅₀ PAR INHALATION	HEURE
Rat	> 5000 mg/Kg	> 2000 mg/Kg	Non disponible	---

- INHALATION:** L'exposition prolongée à des vapeurs très concentrées du produit, peut causer des maux de tête, des étourdissements et des nausées. A court terme, une surexposition peut causer une irritation des voies respiratoires.
Limite d'exposition au brouillard = 5 mg/m³ (CMA/MOYENNE, ACGIH).
- CONTACT AVEC LES YEUX:** Ce produit ne devrait pas être irritant pour les yeux. Le contact prolongé avec le produit pourrait causer une irritation.
- CONTACT AVEC LA PEAU:** Ce produit ne devrait pas causer une irritation de la peau. Cependant, le contact prolongé et répété avec le produit peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau se traduisant par une irritation et une dermite.
- INGESTION:** Peut causer la nausée. Ne pas faire vomir.

- Les composantes de ce produit n'ont pas été déterminées comme étant cancérigènes, elles n'apparaissent pas sur les listes américaines de l'OSHA, de l'IARC ou du NTP. Ce produit n'a pas d'effet tératogène ou mutagène connus.

SECTION #7 **MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Éliminer toute source d'inflammation.
Éloigner les curieux. Si c'est sans danger, empêcher le produit de continuer de se répandre.
Empêcher le liquide d'atteindre les égouts, les cours d'eau et les dépressions.
Contenir le liquide déversé avec du sable ou de la terre.
Le mettre dans des récipients appropriés pour son élimination.

SECTION #8 **MANIPULATION ET STOCKAGE**

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation.
Garder les récipients fermés.

SECTION #9 **CONTROLE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- VENTILATION:** Ventilation mécanique recommandée de façon à prévenir l'accumulation des vapeurs.
- PROTECTION RESPIRATOIRE:** Si un brouillard d'huile est présent, un respirateur purificateur d'air avec filtre mécanique est recommandé.
- GANTS DE PROTECTION:** Des gants résistants (Viton, Nitrile et Néoprène) sont recommandés lors de la manipulation du produit.
- PROTECTION DES YEUX:** Des lunettes de sécurité sont recommandées pour se protéger contre les éclaboussures.
- VÊTEMENTS DE PROTECTION:** Des vêtements résistant au produit (tablier, combinaison) sont recommandés dans les espaces clos ou lorsque le risque de contact avec la peau est encore plus élevé.

SECTION #10 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU PRODUIT: Consulter les autorités locales compétentes. Récupérer ou remettre à une entreprise reconnue spécialisée dans l'élimination des rebuts. Incinérer avec l'approbation des autorités locales compétentes.

SECTION #11 PREMIERS SECOURS

INHALATION: Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.

CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau atteinte à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

INGESTION: Ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Contacter un centre Anti-Poison (1-800-463-5060).

URGENCE 24 HEURES: Appelez CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou 703-527-3887

SECTION #12 IDENTIFICATION DES DANGERS

INHALATION: L'exposition prolongée à des vapeurs très concentrées du produit, peut causer des maux de tête, des étourdissements et des nausées. A court terme, une surexposition peut causer une irritation des voies respiratoires.
Limite d'exposition au brouillard = 5 mg/m^3 (CMA/MOYENNE, ACGIH).

CONTACT AVEC LES YEUX: Ce produit ne devrait pas être irritant pour les yeux. Le contact prolongé avec le produit pourrait causer une irritation.

CONTACT AVEC LA PEAU: Ce produit ne devrait pas causer une irritation de la peau. Cependant, le contact prolongé et répété avec le produit peut causer un dégraissement et un dessèchement de la peau se traduisant par une irritation et une dermite.

INGESTION: Peut causer la nausée. Ne pas faire vomir.

SECTION #13 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement :

Ne pas laisser ce produit ou l'eau qui sert à combattre un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, les lacs, les cours d'eau ou les canalisations d'eau potable.

Boucher les égouts et bloquer les fossés. Les règlements provinciaux exigent et les règlements fédéraux peuvent exiger que les agences de protection de l'environnement ou d'autres organismes soient avertis en cas de déversement. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités.

Biodégradabilité : N'est pas facilement biodégradable.

SECTION #14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description d'expédition du TMD (route et rail)

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses en cas de transport par route ou par rail.

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE: Sans objet
NUMÉRO DE L'ONU: Sans objet
DESCRIPTION DE LA CATÉGORIE: Sans objet

SECTION #15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et la FS contient toute l'information requise en vertu du RPC. **CE PRODUIT N'EST PAS UNE MATIÈRE CONTRÔLÉE EN VERTU DU SIMDUT.** Statut LPCE/NLPCE : Ce produit et(ou) tous ses composants figurent dans l'inventaire du TSCA de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

SECTION #16 AUTRES INFORMATIONS

Rédigé par: Francis Bossé, Chimiste

Révisé le 22 FÉVRIER 2008

Nous croyons que les renseignements, informations techniques et recommandations contenus ci-haut sont fiables, mais ils sont donnés sans aucune garantie. Nous n'assumons aucune responsabilité pour toutes pertes, dommages, ou blessures (directes ou conséquentes), résultant de l'utilisation de ce produit ou des renseignements décrits ci-haut.